

Juillet - Août - Septembre 1963
TRIMESTRIEL

Nouvelle Série N° 39

ECHO DE NOTRE-DAME DU SUC



DIRECTION : Chanoine Noël BASCOUL - BRISSAC (Ht)
C. C. P. Montpellier 191-14

14

BASILIQUE NOTRE-DAME DU SUC

La Basilique N.-D. du Suc, sur la paroisse de Brissac (Hérault), est un des plus antiques « Hauts-Lieux » de la prière des diocèses de Maguelone et Montpellier. Au VIII^e s., sur les indications d'un bœuf, prosterné devant les vestiges d'un vieux dolmen que couvrait une touffe de buis, un pâtre découvrit une statue de la Vierge portant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Sur ce rocher, que les pèlerins vénèrent encore au-dessous de la Vierge Couronnée, a été bâtie une chapelle, où, au X^e s., venait déjà prier St Fulcran. Ruinée à plusieurs reprises par les Camisards et les Révolutionnaires, elle fut rebâtie et agrandie par l'abbé Ranquier, curé de Brissac, de 1843 à 1869. L'antique Madone a été officiellement couronnée au nom de S. S. Pie XI, par Mgr Brunhes, le 10 juin 1935. — Le Sanctuaire de N.-D. du Suc a été érigé en Filiale de l'Archibasilique Patriarcale et Papale de St-Jean de Latran, avec transmission de tous privilèges et indulgences, en date du 13 juin 1954.

C'est par milliers que, chaque année, en de nombreux pèlerinages, les catholiques continuent à vénérer sur les monts de la Séranne, où les druides ont laissé de nombreux dolmens, « la Vierge qui devait enfanter ». — Une route carrossable, tracée par les PP. de Ste Garde avant 1900, et aujourd'hui route départementale, permet aux voitures et aux autocars d'accéder au parvis du sanctuaire. Dans les dépendances, des abris sont aménagés et mis à la disposition des pèlerins.

INDULGENCES ACCORDÉES A LA BASILIQUE DU SUC

1^o INDULGENCES ACCORDÉES A PERPÉTUITÉ, en vertu des Lettres Apostoliques « Jam recolendae Memoriae » du 9 novembre 1939, par l'affiliation de N.-D. du Suc à la Cathédrale du Pape, archibasilique du Latran :

a) Indulgence plénière pour tout fidèle qui visite pieusement la Basilique N.-D. du Suc et y prie aux intentions du Souverain Pontife (5 *Pater*, 5 *Ave* et 5 *Gloria*) aux fêtes de Noël - Circoncision (1^{er} janvier) - Epiphanie (6 janvier) - Pâques - Transfiguration de N.-S. J.-C. (6 août) - Ascension - Pentecôte - Dédicace de l'Archibasilique du Latran (9 novembre) - Immaculée-Conception - Nativité - Annonciation - Purification et Assomption - St Joseph (19 mars) - Patronage de St Joseph (mercredi de la 2^e semaine après Pâques) - Nativité de St Jean-Baptiste (24 juin) - Décollation de St Jean-Baptiste (29 août) - SS. Apôtres Pierre et Paul (29 juin) - St Jean l'Évangéliste (27 décembre).

b) Indulgence partielle de trois ans : ces mêmes jours énumérés plus haut, pour tout fidèle qui visitant la Basilique mais n'ayant pas rempli les conditions de la Confession et de la Communion, fait, d'un cœur sincère, un acte de contrition pour demander pardon de ses péchés.

c) Indulgences stationales : les 1^{er} Dimanche de Carême, Dimanche des Rameaux, Jeudi-Saint, Samedi-Saint, Samedi de Pâques (*in Albis*), Mardi des Rogations, Vigile de Pentecôte.

Ces jours-là, tout fidèle peut, aux conditions ordinaires, gagner une indulgence plénière, en assistant aux offices dans la Basilique N.-D. du Suc et en récitant devant le St-Sacrement : 5 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et devant les Reliques exposées (chapelle de N.-D. de Lourdes), 3 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et en priant aux intentions du Souverain-Pontife.

Tout fidèle qui, ces mêmes jours, fait une visite à la Basilique N.-D. du Suc et y récite les prières prescrites plus haut devant le T.-S.-Sacrament et les Saintes Reliques, mais n'a pas rempli les conditions requises pour l'Indulgence Plénière (Confession et Communion) peut gagner une INDULGENCE PARTIELLE DE DIX ANS, en faisant, d'un cœur sincère, un acte de contrition.

2^o AUTRES INDULGENCES accordées au cours des siècles :

a) INDULGENCES PLÉNIÈRES :

 1^o Le 25 mars, fête de l'Annonciation. Cette indulgence peut être gagnée à partir des premières vêpres de la fête jusqu'au coucher du soleil du jour octave. (Grégoire XVI, 23 sept. 1843, à la demande de M. l'abbé Perré.)

 2^o Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception et tous les jours de l'Octave (Benoît XIV, 10 mars 1853 et Pie IX, 26 avril 1861, à la demande des PP. de Ste-Garde).

3^o Indulgence plénière pour tout fidèle qui accomplit le pieux pèlerinage à N.-D. du Suc, une fois l'an et au jour de son choix (Pie IX, 19 janvier 1875, à la demande de M. l'abbé Rozan).



Le Mot du Chapelain



ROSES D'OCTOBRE



La tradition chrétienne consacre à Marie le mois de Mai. C'est, dit-on, le plus beau, car c'est le mois des fleurs. Il est normal qu'il soit dédié à « la Fleur des fleurs » qu'est l'Immaculée Mère de Dieu, toujours Vierge !

Mais Celle qui a donné au monde « le Fruit béni de ses entrailles » méritait bien que lui soit offert encore la saison des moissons et des vendanges avec ses dernières fleurs... les roses d'octobre !

Et voici que notre amour, en ce mois, s'achemine vers la Reine du Ciel, de rose en rose... En ces soirées d'automne, le soleil se couche dans un lit de roses, tandis que les feuilles brunissantes des arbres et les pampres des vignes qui se teintent d'écarlate, recouvrent coteaux et plaines d'une chape de feu...

Le calendrier liturgique lui-même semble vouloir nous faire respirer à pleins poumons la suave senteur des roses célestes. La fête des Saints Anges nous les montre penchés sur ces boutons de rose à peine éclos que sont les petits enfants de nos foyers. C'est ensuite, le lendemain « la petite fleur privilégiée de la Vierge », Thérèse de l'Enfant-Jésus, qui ne cesse d'effeuiller sur terre la pluie de roses qu'elle nous avait promis avant sa mort. François d'Assise nous apporte — le 4 octobre — les roses de sang, nées de l'amour du Crucifié, dans les sacrés stigmates de ses mains, de ses pieds et de son cœur. Quant à Thérèse d'Avila, le 15 de ce mois, elle nous offre la rose éclatante de son cœur transpercé par le javelot enflammé d'un ange descendu du Ciel. Deux jours plus tard, nous invoquons avec ferveur Sainte Marguerite-Marie à qui Notre-Seigneur a présenté la rose la plus précieuse, dans son sang, les flammes et les épines : son Divin Cœur !

Mais c'est en la fête du 11 octobre, précédée, le 7, de celle du T.-S. Rosaire, que se réalise l'abondance de cette floraison : Maternité de la T.-S. Vierge « Rosa Mystica », Marie, la plus belle des roses, la Rose mystique aux pétales éclatants où resplendit, rose virginale et rédemptrice, l'Enfant-Jésus. En ce jour, l'Eglise mettra sur les lèvres de la Vierge « Comme le rosier planté au bord des eaux, j'ai donné mon fruit. »

* * *

Ces roses venues du Ciel, ne sont qu'une réponse à celles qui, de la terre, exhalent leur parfum !

En ce mois d'octobre, avant les premières gelées, nous cueillerons sur les rosiers de nos jardins les dernières fleurs pour orner les autels et les statues de Notre-Dame. Surtout, nous tresserons

de nombreuses couronnes d'*Ave Maria* sur le front de notre Mère ! Car, ne l'oublions pas, chaque fois qu'un « *Je vous salue Marie* », s'échappe de nos lèvres, chaque fois, une belle rose s'envole au Paradis, vers la Mère de Dieu qui est aussi la nôtre. *Pater, Ave, Gloria* entrelassés et embaumés de souvenirs évangéliques couronnent le front de la Vierge qui apparaît, dans ce pauvre monde de misères qui est le nôtre, comme « un rosier fleuri au bord des eaux ».

Le mot « chapelet » indique bien cela. Sans doute, dès le début, ces colliers de graines enfilées dans une corde et qui servaient aux moines à compter les cinquante ou cent cinquante *Pater* ou *Ave* qu'ils devaient réciter chaque jour s'appelaient-ils « *Paternôtres* » et « *Psautiers de Notre-Dame* ». Mais au moyen âge, ces mots furent remplacés par « chapelet » et « *Rosaire* ». A cette époque, toute personne noble portait les cheveux longs. Pour les maintenir et les empêcher de tomber sur les yeux, on ajustait un cercle autour de la tête. Ce bandeau s'appelait « chapel » (d'où est dérivé le nom actuel de chapeau). Le chapel était ordinairement orné de pierres précieuses ou de fleurs d'orfèvrerie cousues sur un galon. Un vassal l'offrait à son seigneur à titre de redevance, et la richesse du chapel était proportionnée à la dignité et aux droits du suzerain. Lorsqu'un personnage de marque entrait dans une ville ou présidait une assemblée, on lui présentait un chapel de fleurs. C'est ainsi que les dames de Naples remirent une splendide couronne de violettes à Charles VIII quand il entra en leur ville en vainqueur.

Le mot « chapelet » dérivé de « chapel » signifie donc : couronne de fleurs. C'est une couronne que nous offrons à Marie en égrenant cinquante ou cent cinquante *Ave*. Nous reconnaissons par là que Marie est notre suzeraine, notre reine et que nous sommes ses fidèles sujets, ses dociles enfants. De plus, les « *Je vous salue, Marie* » évoquent l'image gracieuse de roses effeuillées en l'honneur de la « *Rose mystique* » ; aussi donna-t-on le nom de « *Rosaire* » à cette couronne de prières.

C'est ce qu'aimaient à chanter les troubadours du XIII^e s. L'une de leurs légendes nous raconte l'histoire d'un moine qui, dès son enfance, avait la pieuse habitude de tresser à la madone des couronnes de fleurs et de verdure. Au couvent, un vieux religieux lui avait assuré que les cinquante *Ave Maria* imposés par la règle était un « chapel » plus agréable à Notre-Dame que toutes les guirlandes de lys et de roses. Un jour que le jeune moine traversait à cheval une forêt, la beauté du site, le gazouillis des oiseaux, l'invitèrent à descendre de sa monture et voici que deux mécréants qui suivaient notre voyageur se précipitèrent sur lui pour lui faire un mauvais coup. Mais le jeune moine commença la récitation du « chapel » et aussitôt, une belle dame apparut, sa robe d'azur était parsemée d'étoiles ; son bras portait un anneau d'or, où des boutons de roses s'entremêlaient en forme de couronne. Alors, ô prodige ! lorsque le moine eut terminé le premier *Ave*, cet *Ave* se changea en rose que la Dame recueillit

délicatement et qu'elle attacha par un fil d'argent à son bracelet d'or. Elle fit de même pour chacun des cinquante « *Je vous salue* » et la guirlande de roses étant complète, la T.-S. Vierge — car c'était-elle — posa la couronne sur sa tête et disparut. Nous devîmes la fin du poème. Les deux voleurs touchés par cette vision charmante, se convertirent et expièrent dans la pénitence leur vie de dérèglement !

Nous n'attachons à une légende que l'importance qu'elle mérite ! Mais nous ne pouvons pas nier l'existence du miracle. Il en est un qui est encore plus appréciable que celui de l'eau changée en vin, c'est le changement qui s'opère chaque fois qu'un *Ave Maria* sort de nos lèvres ; chaque fois, c'est une belle rose qui monte vers le Paradis pour couronner notre Mère !

* * *

Tout au long du mois... nous effeuillons nos roses d'octobre...

Nous le ferons, bien sûr, d'abord à nos intentions personnelles !

Nous élargirons aussi notre prière à la mesure du monde : pour les malades, les agonisants, les prisonniers, les chefs de peuples, les prêtres et les missionnaires, la conversion des pécheurs, l'Église du silence, l'union des chrétiens, nos évêques, le Pape Paul VI, le Concile...

A l'occasion de la grande journée au Suc — le samedi 19 octobre — nous élargirons même notre prière à la mesure de l'autre monde : nous prierons pour les millions d'âmes abandonnées du Purgatoire...

Ces roses d'octobre : celles qui nous viennent du Ciel et celles que nous y faisons monter seront le trait d'union qui nous mettra en contact avec tous nos frères d'ici-bas et de l'au-delà.

Ayons foi en la mystérieuse puissance d'action des mains jointes !

Sans doute, ces mains qui égrèneront le chapelet en ces soirs d'octobre ce sont les mêmes qui, tout au long de la journée, ont connu des besognes très humbles : faire le ménage, la cuisine, les commissions, pousser l'aiguille ou la charrue... Qu'importe, si elles se sont jointes pour la prière ! Peut-être, à cause de cela, ce soir, un pécheur ne succombera pas au mal, un prédicateur émeuvra son auditoire, un jeune écouterá l'appel de Dieu, un confesseur de la foi donnera sa vie pour le Christ, Paul VI recevra d'en haut une lumière qui sera un bienfait pour l'Église, les peuples marcheront d'un pas plus assuré dans le chemin de la paix, l'Église, par le Concile, deviendra plus effectivement la lumière du monde... Alors, ces mains jointes qui égrenant leur chapelet effeuillent ces roses d'octobre, — même si elles sentent encore l'eau de Javel d'une lessive récente, — nous devrions les porter à nos lèvres pour les couvrir de baisers ; ce sont elles qui, en offrant les roses de la terre que sont les *Ave* de leur chapelet, méritent à notre pauvre monde la pluie bienfaisante de roses qui descend du Ciel.

Chanoine Noël BASCOUL.

LE SAMEDI 19 OCTOBRE 1963

Grande Journée de Prières pour les Morts et Solennité du Très-Saint Rosaire

Les pèlerins de N.-D. du Suc sont invités à assister nombreux à cette FÊTE MARIALE en l'honneur du Très Saint-Rosaire. Nous y prions aux grandes intentions de l'Église — et en particulier pour le CONCILE qui rassemble, en ce moment, les évêques du monde entier pour sa II^e Session — et pour tous nos DÉFUNTS.

— A 8 h 30 : Messe lue avec chants en l'honneur de N.-D. du Saint-Rosaire et aux intentions du Concile. Après la Messe, *bénédiction des roses par M. le Chapelain.*

— A 10 h dans la basilique, récitation solennelle du premier chapelet (*Mystères joyeux*).

— A 10 h 30 : Messe solennelle de *Requiem* avec diacre et sous-diacre, Sermon.

— A 14 heures : dans la basilique : récitation du deuxième chapelet (*Mystères douloureux*). Procession jusqu'à la Grotte de Lourdes où sera récité le troisième chapelet (*Mystères glorieux*).

— Au retour de la procession, vers 15 h dans la basilique : chant des vêpres des morts — Allocution de clôture et Salut du T.S.S.

Les offices seront terminés vers 16 heures, pour permettre à chacun d'être rentré chez soi avant la nuit.

Après tous les Offices : distribution des roses bénites en l'honneur de Notre-Dame.

* * *

Les morts vont vite.

Trop vite au gré de notre humaine tendresse qui se révèle impuissante à retenir à nos côtés ceux que nous aimons.

Le temps marche aussi. L'oubli envahit les cœurs à mesure que l'herbe recouvre les tombeaux... Mais Notre-Dame est là pour nous rappeler nos devoirs. Sur cette route du Suc que nous aimons gravir, Elle nous montre :

... Un camarade d'enfance, dont la main a brusquement lâché la nôtre.

... Une sœur, dont la fraîcheur et la pureté ont traversé notre ciel comme un rayon de soleil.

... Un père, qui, usé par le travail, s'est couché pour ne plus se relever.

... Une mère, douce clarté qui, après avoir illuminé notre enfance, s'est éteinte, sa mission remplie.

... Un ami, qui nous a laissé continuer seul notre marche à l'aube de notre jeunesse.

Ils sont entrés dans « la maison du Père », emportant avec eux la meilleure part de nos joies.

Tous ceux-là nous les connaissons...

Mais Notre-Dame nous en montre une foule considérable d'autres que nous ne connaissons pas, tous ces morts anonymes qui dorment leur dernier sommeil dans les cimetières de nos campagnes et de nos villes, dans ces immenses nécropoles de Douaumont et des champs de bataille, tous ces morts anonymes dont les corps ont été déchiquetés ou anéantis par le fer, le feu ou les eaux, toutes les victimes des guerres, des révolutions, des accidents et des cataclysmes... Qu'importent leurs noms, il suffit que leur souvenir chante en nos mémoires, que nos cœurs les bercent d'une égale tendresse !

C'est pour nous aider à nous souvenir et à prier pour eux, à entendre leur voix qui nous parle, à sentir leur présence toujours vivante sur le chemin, qu'à leur suite, nous gravissons, que la Vierge du Suc nous invite au solennel RENDEZ-VOUS du SAMEDI 19 OCTOBRE, en son beau Sanctuaire.

Sans doute, chacun d'entre nous, en sa paroisse, pensera à ses morts et satisfaira pour eux, le 2 novembre et au cours du mois consacré aux Ames du Purgatoire, mais il nous est demandé quelque chose de plus en faveur de ceux qui « ont des droits sur nous » : c'est de nous rassembler tous — *vivants et défunts* — sur cette montagne bénie où ceux qui nous ont quittés sont venus si souvent prier, dont ils nous ont peut-être indiqué le chemin. Ils seront encore là, eux, invisibles mais présents, pour nous garder, nous aimer, nous inspirer aux pieds de notre Madone et la leur, toujours empressée de remplir, dans le Purgatoire comme sur la terre, son rôle de Médiatrice, de Consolatrice des affligés, de Porte du Ciel !

La Vierge du Suc et nos Morts nous appellent !

Le SAMEDI 19 OCTOBRE,

NOUS SERONS TOUS PRÉSENTS !

Auprès du rocher miraculeux...

Les pèlerinages de l'été se déroulent dans une atmosphère d'Assomption ! « *Un signe est apparu dans le Ciel : une femme revêtue du soleil, la lune sous les pieds, une couronne de douze étoiles sur la tête...* »

C'est la Reine Couronnée des Cévennes que nos pèlerins sont venu chanter et glorifier, Celle qui, après son Fils, a triomphé.

de la mort. Tous les prédicateurs qui se sont succédés, en cette période, ont magnifié cette merveille : qu'une pure créature humaine soit en corps et en âme dans le ciel, ayant entièrement réalisé sa destinée. Les pèlerins n'ont pas manqué de demander au Seigneur la grâce de parvenir, un jour, à la gloire de la Résurrection par les mérites et l'intercession de Notre-Dame élevée aux Cieux !

* * *

Avec les beaux jours, de nombreux groupes se sont succédés sur la sainte montagne : groupes surtout d'enfants en promenade scolaire. Citons en particulier, sous la conduite des sœurs de N.-D. Auxiliatrice, **l'École ménagère du Sacré-Cœur de l'avenue de Lodève de Montpellier**, avec son aumônier, M. l'abbé ALZIEU qui célèbre la messe, **le mardi 25 Juin. Le Jeudi 4 Juillet**, ce sont **les enfants de chœur de la vallée d'Arre** qui mettent leur sortie annuelle sous la protection de la Vierge des Cévennes. M. le Curé doyen d'Alzon et MM. les curés d'Avèze et d'Arre les accompagnent et dirigent leurs prières.

* * *

Le dernier Dimanche de Juin, une pensée délicate pousse M. le Chanoine André, Curé de St-Jude de Béziers, à venir fêter le vingt-cinquième anniversaire de son ordination sacerdotale, dans la chapelle du Suc, où, tout enfant, élève alors de M. le Chanoine Amadou, il sentit l'appel de Dieu et se confia à la Vierge. Plusieurs cars ont emmené une délégation importante du « Faubourg ». M. le Curé de St-Jude est heureux d'entendre M. le Chapelain parler à ses paroissiens de Notre-Dame du Suc, éveilleuse et gardienne des vocations et, c'est avec la ferveur d'un jeune prêtre qu'il célèbre la messe de son Jubilé d'argent, tandis que la chorale exécute de beaux chants en l'honneur de la Vierge et du sacerdoce. Après le Saint-Sacrifice, M. le Chanoine André, en des termes affectueux pour Notre-Dame, nous livre son âme sacerdotale, débordante de reconnaissance pour Dieu et pour Celle qui, sur cette montagne austère, fut à l'origine de son sacerdoce.

* * *

Le 16 Août, avec **St-Martin-de-Londres**, les paroisses reprennent le chemin du Suc. A l'imitation de l'illustre pèlerin St Roch, dont on célèbre aujourd'hui la fête, un groupe important et fervent tient à faire à pied le long trajet qui sépare St-Martin de la Séranne. Dès 4 heures du matin, la procession s'engage dans le sentier du Ravin des Arcs. M. le Doyen Capman dirige la marche et fait alterner, en cours de route, chants, méditations et prières. A la ferme de Bévièvre, la procession devient plus compacte, et, à l'heure prévue, au chant du triple salut, pénètre dans la basilique illuminée. Beaucoup de pèlerins apportent une botte d'aspic, cueillie dans la garrigue et la font bénir par M. le Chapelain. Au long de la journée, plus de cent cierges se consomment à l'autel, représentant toutes les familles de St-Martin et du Mas-

de-Londres. A la grand'messe que célèbre M. l'Abbé Roméro, prédicateur de la journée, un groupe important de N.-D. de Londres s'est joint au pèlerinage. Dirigés par M. le Doyen, les chants, bien fournis et harmonieux, rehaussent les divers offices de la journée. L'ambiance de piété et de joie qui règne en ce 16 Août, font oublier les fatigues de la journée, et les intrépides marcheurs reprennent « la Route », sur le soir, pour que leur pénitence soit parfaite !

* * *

Le Dimanche 25 Août, malgré l'absence de M. l'Archiprêtre Maurines, obligé à prendre quelques mois de repos pour ménager sa santé, **Le Vigan** est au Suc. M. le Chanoine Domergue, directeur du Suffrage de Nîmes et M. l'Abbé Durand, vicaire du Vigan, président les offices de la journée. Longtemps, M. le Chanoine Domergue dirigea ce pèlerinage et, après une interruption d'une dizaine d'années, il est heureux de se retrouver avec les Viganais aux pieds de leur vénérée madone. Sa joie, il l'exprime en termes délicats soit à la grand'messe, soit aux vêpres, quand il parle des grandeurs de Marie et des sentiments que nous devons avoir pour Notre Mère du Ciel. M. le Vicaire dirige les chants et les cérémonies et M. le Chapelain se réserve la méditation et la récitation du chapelet à toutes les intentions de la paroisse du Vigan et de son cher Curé.

* * *

Cette journée de ferveur prépare magnifiquement le grand pèlerinage du lendemain, car **le lundi 26 Août**, avec **St-Bauzille-de-Putois**, c'est l'affluence des grands jours ! M. l'Archiprêtre Carrière préside la procession, partie de grand matin depuis l'église paroissiale. Pour animer chants et prières, il est aidé, en cours de route, par M. l'Abbé Boyer-Chammard, Vicaire à Paris. L'Espérance St-Bauzilloise est à pied-d'œuvre devant la basilique, prête à alterner avec les cantiques, ses sonneries de clairon pour le traditionnel salut.

A la messe de communion, où de nombreux hommes et jeunes gens s'approchent de la Sainte-Table, M. l'Abbé Cayron tient à rappeler à ses paroissiens ce qu'un curé responsable du salut de son troupeau attend d'une démarche solennelle comme celle d'aujourd'hui. A la grand'messe, célébrée avec diacre et sous-diacre par M. l'Archiprêtre d'Agde, c'est M. l'Abbé Nègre, Curé-doyen de Ganges qui, après avoir lancé un vibrant appel aux parents chrétiens du canton en faveur du bloc scolaire des Basses-Cévennes, nous parle avec vigueur de Marie, modèle et éducatrice de la foi. Après le chapelet que commente M. le Chanoine Carrière, le chant solennel des Vêpres clôture magnifiquement la journée où avec les très nombreux pèlerins de St-Bauzille, ceux de Montarnaud, Argelliers, Montpeyroux, sans oublier ceux de Fontès avec à leur tête leur curé, M. l'Abbé Marcel Bertrand, ont offert à la Vierge du Suc la plus belle couronne qui soit : celle d'enfants très aimants !

A peine viennent de s'éteindre les dernières lumières du sanctuaire, qu'il faut les rallumer, le **Mercredi 28 Août** pour accueillir les paroisses d'**Aniane, Puéchabon, St-Jean-de-Fos et St-Guilhem-le-Désert**. M. le Chanoine Pommier dirige le pèlerinage. Il est assisté de MM. les Abbés Vigroux et Pradel. Il appartient à M. le Doyen d'Aniane d'évangéliser son peuple et de les inciter, par sa parole directe, à une compréhension plus grande de la dévotion mariale. Ses confrères se prêtent de bonne grâce, à diriger, tour à tour, chants et prières et à présider les offices.

* * *

Le Dimanche 1^{er} Septembre, la paroisse de Cazilhac prend la relève !

L'ouverture de la chasse et un temps pluvieux font peut-être que l'assistance n'est pas aussi nombreuse qu'on l'aurait espéré. Grâce à la présence de M. l'Abbé Maurice Serre, économiste à la Trinité, qui se met à la disposition de M. le Chapelain, les divers offices de la journée se déroulent comme prévu, avec dignité et piété. Les jeunes filles de Cazilhac, bien groupées autour de l'harmonium, sous la direction du grand séminariste de la paroisse, se distinguent par leurs chants particulièrement réussis.

* * *

C'est ainsi qu'arrive le terme des pèlerinages de l'été, avec la Fête de la **Nativité de Marie ! Le samedi 7 Septembre**, à partir de 21 heures, la Veillée Sainte est animée par l'infatigable M. l'Abbé Roméro qui ne ménagera ni son temps, ni sa peine, ni son zèle pour tenir en éveil et en prières son auditoire jusqu'à 5 heures du matin. Les chants sont bien soutenus durant toute la nuit, comme ils le seront d'ailleurs durant la journée du dimanche par M. l'Abbé Brouat qui, lui aussi, se montre infatigable à l'harmonium. C'est un Père Carme espagnol, de passage en notre région, le Père Antoine de l'Enfant-Jésus qui s'est chargé du ministère des confessions.

Les offices du **Dimanche 8 Septembre** sont plus suivis que ceux de la nuit. De nombreuses paroisses des Cévennes sont représentées : Avèze, Arre, St-Laurent-le-Minier, Le Vigan, Sumène, St-Hippolyte, Pont-d'Hérault, Molières, etc... Les environs immédiats fournissent un contingent important : Ganges, Cazilhac, Brissac et la Plaine elle-même a envoyé quelques représentants. M. le Chanoine Bascoul s'adresse aux pèlerins, à chacun des offices du jour, pour rappeler avec quels sentiments nous devons entourer le berceau de la Vierge. M. le Curé de Villeveyrac préside la grand'messe et les vêpres et dirige la méditation et la récitation du chapelet devant la grotte de Lourdes.

Avant de quitter la basilique, les pèlerins qui s'y sont succédés, cet été, ont chanté un vibrant « *Au Revoir* » à la Reine des Cévennes. Encore quelques semaines, et, le samedi 19 octobre, ils entoureront en foule le Rocher miraculeux, apportant leurs prières pour le succès du Concile et la délivrance des Ames du Purgatoire.

Le Chroniqueur

Bénédictio et distribution des ROSES

le 19 OCTOBRE 1963 à NOTRE-DAME du SUC

— o —

Nous allons reprendre — cette année — une ancienne coutume : la BÉNÉDICTION et la DISTRIBUTION des ROSES en l'honneur de Notre-Dame du T.-S. Rosaire.

Tous les pèlerins — présents au Suc — le Samedi 19 Octobre — auront à cœur d'emporter au moins une rose, bénite, en ce jour par M. le Chapelain, en l'honneur de Notre-Dame. Ils pourront aussi en emporter pour leurs parents et amis.

Ils la garderont religieusement dans leur demeure jusqu'à la prochaine fête du Rosaire afin « *qu'elle répande son parfum suave et dissipe toute misère... et que, partout où elle sera conservée pieusement, disparaisse le mal, soit guérie toute maladie et infirmité, soit chassé le démon, règne la paix !* » (Extrait des prières de la Bénédictio des roses).

Cette rose — image de la Vierge — sera la protection de nos maisons et, pourquoi ne pas la piquer sur la tombe de nos morts, comme nous le faisons pour le laurier bénit ?

* * *

Cette pratique est un usage vénérable de l'Eglise.

La rose, par sa couleur, indique l'amour de Dieu et, par son parfum, la bonne odeur de Jésus-Christ ou encore l'amour du prochain.

La rose est l'emblème préféré de la Sainte Vierge. Aussi, apparaissant à Bernadette, la Dame de la Grotte de Massabielle porte deux roses d'or sur ses pieds !

Ne nous étonnons pas que la rose joue un grand rôle dans la liturgie.

Les anciens appelaient la Pentecôte « Pasqua rosa », et c'est en souvenir de la descente du Saint-Esprit qu'on jetait souvent des pétales de roses sur l'assemblée des fidèles du haut de l'église. Encore aujourd'hui, dans l'église du Panthéon à Rome (Ste-Marie des Martyrs) chaque chanoine trouve sur sa stalle — le jour de Pentecôte, deux roses, que le prêtre sacristain a bénites. Le 5 août, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, on jette une pluie de roses blanches pour rappeler la neige miraculeuse qui, suivant la légende, aurait indiqué, ce jour-là, l'emplacement de la future basilique.

Mais la plus célèbre de toutes les roses, dans l'histoire de la liturgie, c'est la ROSE D'OR que le Pape portait dans sa main, au Dimanche de « Laetare » (4^e de Carême) en assistant à la

messe dans la basilique romaine de Ste-Croix de Jérusalem. Ce dimanche est appelé « le dimanche des roses ».

Dom Guéranger écrit : « Au moyen âge, quand le Pape résidait encore au Palais du Latran, après avoir béni la rose, il partait en cavalcade, la mitre en tête, avec tout le Sacré-Collège, pour l'église de Ste-Croix, tenant cette fleur symbolique pour y célébrer la messe. Cette rose était parfumée de baume du Pérou et de musc. Après la messe, revenu avec le même cérémonial dans sa cathédrale de St-Jean de Latran, le Souverain Pontife donnait la rose qu'il portait toujours en main à un grand personnage de son choix.

De nos jours, la rose est toujours bénite par le Pape, mais au Vatican ; le Pape étant revêtu, pour cela, de la chape et de l'étole de couleur rose. « Cette rose, dit la formule de la bénédiction, est par sa couleur le symbole de la joie de la Sainte Eglise, son odeur figure les bonnes œuvres ; et la rose elle-même produite de la racine de Jessé, est mystiquement la fleur des champs et le lis des vallées, c'est-à-dire Jésus, né de la Vierge Marie, avec lequel nous nous réjouissons pour toujours dans la gloire des saints. »

A l'origine de cette coutume, qui remonte au moins en l'an 1000, le Pape gardait pour lui la rose d'or. Ensuite, de même qu'il donnait les palmes et les cierges qu'il recevait pour les Rameaux ou pour la Chandeleur, il prit l'habitude de donner cette rose.

Depuis lors, il y eut un grand nombre de rois et de princes qui reçurent cette rose, tels Louis VII, Charles VI, Charles VII, Henri III. Elle fut offerte également à des Républiques, comme celles de Venise ou de Florence ; à des villes comme Bologne ; à des églises, comme St-Just de Lyon ; à des sanctuaires illustres, comme Lorette et N.-D. de Lourdes.

En remettant la rose d'or à la Reine d'Espagne, en 1023, après la célébration solennelle de la messe, Mgr Tedeschini lut, au nom de S.S. Pie XI, une formule rituelle dans laquelle, après avoir rappelé la joie de l'Eglise triomphante et de l'Eglise militante, symbolisée par cette fleur, il ajouta : « Recevez-la, ma chère fille, vous qui dans ce siècle avec été noble, puissante et douée de beaucoup de vertus, afin que vous vous ennoblissiez davantage de toutes les vertus de N.-S. J.-C. comme une rose qui fleurit au bord des eaux. »

* * *

En la basilique du Suc — filiale de la basilique de Saint-Jean de Latran, cathédrale du Pape, où durant des siècles le Souverain Pontife a béni — au dimanche de Laetare, la ROSE d'OR — nous serons heureux, le samedi 19 octobre, de recevoir la modeste rose bénite en l'honneur de Notre-Dame et nous la conserverons pieusement afin qu'elle nous obtienne la protection de Celle que nous invoquons sous le titre de « *Rose mystique* ».

Le Chapelain

Le Pape PAUL VI lance aux fidèles ...un solennel appel à la PRIÈRE

« Ce n'est pas tant par la célébration ordonnée du Concile, déclare le Souverain Pontife, ni par le caractère aigu des discussions, ni par les études préparées avec diligence que l'on atteindra les buts que Nous Nous proposons. L'apport principal sera fourni par les prières attentives et prolongées, par les mortifications du corps et de l'esprit offertes à Dieu, par la sainteté des mœurs, par les œuvres de piété. »

Le Pape exhorte ensuite les fidèles à s'imposer des mortifications volontaires. Il propose, entre autres, de s'abstenir de participer aux spectacles immoraux qui sont de plus en plus nombreux.

RÉPONSES A QUELQUES QUESTIONS

OUI ou NON, la Vierge MARIE est-elle morte ?

A l'occasion des fêtes de l'Assomption, les prédicateurs ont diversement parlé de la fin terrestre de la T.S. Vierge. Les uns ont précisé que la Mère du Sauveur était passée par la mort et le tombeau, avant son Assomption glorieuse en corps et en âme, tandis que, pour d'autres, Marie serait montée au Ciel sans mourir. Des pèlerins nous ont dit leur étonnement de telles divergences d'opinion et nous ont demandé ce qu'il fallait penser sur ce point.

* * *

Voici notre réponse :

Quand, le 1^{er} novembre 1950, le Pape Pie XII définit l'Assomption de la Vierge, il employa cette solennelle formule : « *Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et par la Nôtre,*

Nous prononçons, déclarons et définissons, que c'est un dogme divinement révélé, que Marie, l'Immaculée Mère de Dieu toujours Vierge, à la fin du cours de sa vie terrestre, a été élevée, en corps et en âme, à « la gloire céleste ».

Le Pape emploie cette expression : « **à la fin du cours de sa vie terrestre** » pour bien montrer qu'il refuse de trancher infailliblement la modalité de la fin terrestre de la Vierge.

- La Vierge est-elle MORTE et RESSUSCITÉE ?
- Ou bien est-elle passée de plain-pied de la vie terrestre à la vie du Ciel, SANS PASSER PAR LA MORT ?

L'Eglise ne tranche pas la question.

Nous sommes libres de soutenir et de croire l'une ou l'autre opinion : soit que la Vierge est morte, soit qu'elle est immortelle.

Sur ce point, l'HISTOIRE ne nous fournit aucune donnée précise. Ni dans les écrits du Nouveau Testament relatifs aux premières années de l'Eglise, ni dans les écrits des Pères des premiers siècles, on ne trouve d'indication formelle sur les circonstances dans lesquelles Marie a vécu les dernières années de sa vie terrestre. Les Actes des Apôtres nous disent seulement que Marie se trouvait au Cénacle, en prière, avec les Apôtres, et, l'Evangile de Saint Jean écrit : « A partir de cette heure-là, le disciple la prit chez lui. » La Sainte Ecriture ne précise ni le lieu où Marie passa les dernières années de sa vie, ni le moment et les circonstances de son Assomption, ni si son existence terrestre se termina par la mort.

La TRADITION reste également muette pendant les CINQ PREMIERS SIÈCLES. Ce n'est qu'à partir du VI^e siècle qu'on entoure la fin terrestre de la Vierge Marie de circonstances merveilleuses : annonce faite à la Vierge par l'Archange Gabriel de sa fin prochaine ; venue des Apôtres avant la mort, Thomas excepté ; funérailles grandioses à travers les rues de Jérusalem ; chants d'anges autour du tombeau pendant trois jours et trois nuits ; arrivée tardive de St Thomas et occasion de rouvrir la tombe et de constater que le corps de Marie n'y est plus. La plupart de ces détails sont reconnus aujourd'hui comme légendaires, ou du moins fortement enjolivés.

Sans doute, on montre, dans la vallée de Gethsémani, un tombeau très ancien que l'on dit être celui où aurait été déposé le corps virginal de Marie après sa mort bienheureuse. Mais aucun document positif ; seulement une tradition qui ne remonte pas au-delà du V^e s. pour l'affirmer. De plus, depuis les visions de Catherine Emmerich (stigmatisée du Dulden, en Allemagne — 1774-1824) qui décrit la maison de la Vierge à Ephèse et raconte l'existence de Marie durant ses dernières années, des recherches ont été faites près d'Ephèse et ont abouti à la découverte des vestiges de la maison de « *Panaya-Kapoulou* » en Asie Mineure. Certains pensent qu'il s'agit bien là de la maison où Marie aurait vécu ses dernières années sur terre, ayant suivi à Ephèse St Jean « qui la prit chez lui » et qu'elle serait morte à Panaya-Kapoulou et non pas à Jérusalem. Les tenants de cette opinion espèrent trouver là, un jour, les traces de son tombeau !

Mais jusqu'alors, ni l'histoire, ni la tradition ne permettent de trancher la question de la mort de la T.S. Vierge. En attendant de nouvelles découvertes, la discussion reste ouverte sur ce point.

Les deux tendances qui s'affrontent se fondent surtout sur des RAISONS DOCTRINALES.

Ceux qui soutiennent que Marie est passée par la mort, insistent sur la nécessité d'une totale configuration de la Mère de Dieu à son Fils, mort et ressuscité. La mort de Marie, comme

celle du Christ ne serait pas tellement conséquence du péché, mais prend valeur de rédemption. Dans ce cas, évidemment, Marie par le privilège de son Immaculée Conception, étant à l'abri des maladies et de l'usure de la vieillesse, aurait accepté volontairement la séparation de son corps et de son âme, et, pour parler comme St François de Sales, Marie serait morte « d'amour de son Fils », ou, encore, elle aurait connu une mort « apparente » sans séparation de l'âme et du corps, ce que l'on appelle « Dormition de la Vierge ». Dans le cas où elle aurait été mise au tombeau, elle ne serait pas tombée sous le coup de la malédiction divine qui frappe tout homme depuis la faute originelle : « terre, tu retourneras terre... ». Ce passage de la vie terrestre à la vie bienheureuse se serait réalisé en un instant, et cet instant aurait été simultanément celui de la mort et celui de la résurrection.

Ceux qui affirment que Marie est IMMORTELLE, s'appuient sur son Immaculée Conception, mais surtout sur sa Maternité divine. La maternité est une relation de personne à personne, fondée sur la génération corporelle. Si l'âme de Marie, ne serait-ce qu'un instant, avait été séparée de son corps, la Vierge aurait cessé — en cet instant — d'être Mère de Dieu, ce qui est inconcevable.

* * *

Nous avons dit l'essentiel des deux opinions qui s'affrontent.

Certes, il existe dans le peuple chrétien une croyance quasi universelle à la mort et à la sépulture de la Vierge Marie. Malgré cela, le Pape Pie XII n'a pas voulu sanctionner de sa suprême et infaillible autorité et imposer à l'Eglise universelle une croyance qui n'est pas suffisamment fondée et sur la Sainte Ecriture et sur la Tradition pour la définir comme dogme de foi. Nous restons libres, après étude et réflexion, de nous faire une opinion personnelle sur cette question.

Dans la grande famille

DE NOTRE-DAME

Nos défunts

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs et des pèlerins de Notre-Dame du Suc :

Son Excellence Monseigneur GIRBEAU, Archevêque-Evêque de Nîmes, endormi dans la paix du Seigneur en la 93^e année de son âge et la 39^e de son épiscopat. A plusieurs reprises, Monseigneur Girbeau avait honoré le Suc de sa présence. En 1935, il avait été l'orateur des fêtes du Couronnement de notre Madone et, après la Libération il avait présidé le pèlerinage de reconnaissance organisé pour l'archiprêtre du Vigan. Il nous avait écrit son regret de ne pouvoir assister aux fêtes du 25^e Anniversaire, à cause de son grand âge.

Monsieur VALETTE, décédé à Lodève.
Monsieur Louis CHALLIER, décédé à Viols-le-Fort.
Monsieur Alphonse PILLARD, décédé dans l'Ain.
Monsieur Jean BÉTEILLE, décédé à St-Martin-de-Londres.
M. Paul PRIEUR, décédé à St-Martin-de-Londres.
Madame Marie-Louise ROBERT, décédée à St-Martin-de-Londres.
Monsieur Joseph LALEQUE, décédé au Frouzet.
Madame Henricie VAIRON, décédée à Brissac.
Monsieur Gabriel DOMERGUE, décédé à Brissac.
Monsieur Joseph GROS, décédé à Aniane.
Monsieur Henri SEGALA, décédé à Aniane.
Monsieur Armand LASSALLE, décédé à Argelliers.
Monsieur Elsée ROUGER, décédé à Argelliers.
Monsieur Théophile COULET, décédé à St-Bauzille-de-Putois.
Madame Marie-Louise JOURDAN-REVEL, décédée à St-Laurent-le-Minier.
Madame Gabrielle FOUET-VALAT, décédée à Le Vigan.
Mademoiselle Louise GIPOULOU, décédée à Ganges.
Monsieur Julien ROUGÉ, décédé à St-Bauzille-de-Putois.
Madame Vve Louise PRUNIER, décédée à Villeneuve-St-Georges,
(Seine-et-Oise).

Que Notre-Dame du Suc leur obtienne le repos éternel et console les familles en deuil !

Offrandes, Dons et Recommandations

Nous avons reçu du 15 juin au 15 septembre 1963 :

Aniane : Offrande, Alla : 10 ; Merci à N.-D. du Suc pour succès à examen : 5 ; *Antibes* : Pour l'autel de la Vierge, B.-H. : 10 ; *Argelliers* : En reconnaissance, A. Pioch : 5 ; En reconnaissance, J.V. : 5 ; Offrandes diverses pour la basilique : 11 ; Protection famille G. : 3 ; Reconnaissance : 3 ; Protection famille et heureuse délivrance : 3 ; Heureuse délivrance et protection famille : 5 ; Protection famille : 3 ; *Arre* : Remerciements pour grâce accordée, A. Soulat : 5 ; Protection d'un malade ; Demande d'une grâce et d'une guérison : 5 ; Demande d'une guérison : 10 ; *Brissac* : Remerciement pour grâce obtenue, anonyme : 20 ; En reconnaissance à N.-D. du Suc, Robert Brun : 10 ; Dons anonymes : 50 ; 5 ; Protection de ma famille, H. B. : 10 ; *Beaucaire* : Collière : 6 ; *Cazilhac* : Reconnaissance à N.-D. du Suc, A. C. : 10 ; Reconnaissance à N.-D. du Suc, V. : 10 ; Reconnaissance, anonyme : 10 ; *Cavailhac* : Protection d'un malade : 5 ; *Ganges* : Merci à N.-D. du Suc, Qu'Elle m'aide encore à bien élever mes enfants, anonyme : 10 ; *Madières* : Reconnaissance et protection, anonyme : 20 ; *Mandagout* : La Vierge sait pourquoi, Germaine Ricard : 4 ; *Mas-de-Londres* : Echo et confrérie : 16,50 ; Offrande, F. Théron : 10 ; Protection famille Joseph Domergue : 3 ; Recommandation de Claire Boyer : 5 ; *Montarnaud* : Protection de ma famille et de mes petits enfants : 10 ; *Montpellier* : Reconnaissance réussite examens et demande de grâce, Puech : 10 ; Famille Sicard : 10 ; *Paris* : Vingt messes pour la mission du Mali, Boyer-Chammard ; *Pernes* (Vaucluse) : Offrande, Alary Louis : 50 ; *St-Bauzille-de-P.* : 1 médaille or, Elie Metge ; Remerciement pour guérison Albanie Marcou : 10 ; La Vierge sait pourquoi, anonyme : 50 ; Recommandation, Cancel : 4 ; Entretien église, Voisin : 2 ; Offrande Delpuech : 2 ; Jean-Louis Boyer se met sous la protection de N.-D. du Suc : 5 ; *St-Jean-de-Buèges* : Reconnaissance pour réussite examen, anonyme :

10 ; Merci à Marie : 2 ; *St-Laurent-le-Minier* : N.-D. du Suc sait pourquoi : 10 ; Protection de toute ma famille, Paul Rudelle : 10 ; Offrande, Julie Barral : 3 ; *St-Martin-de-Londres* : Offrande, Boudon : 4 ; La Reine des Cévennes sait pourquoi : N.M.T. : 10 ; Pour le tapis, Carrier-Beaumel : 4 ; Pour le sanctuaire, B. Sabatier : 4 ; Merci à N.-D. du Suc, Marie-José et Magali : 20 ; Offrande, Théron : 4 ; En remerciement pour retour d'un soldat d'Algérie : 10 ; Echos et Confrérie : 200 ; Que la Vierge me protège, V. : 5 ; Reconnaissance à N.-D. Th. : 5 ; Que N.-D. du Suc protège toute ma famille, E. : 5 ; Merci à N.-D. du Suc, F. : 5 ; Protection du soldat Guy Bouard : 5 ; Je mets mes enfants sous la protection de N.-D. du Suc : 4 ; En reconnaissance à la Vierge du Suc, familles Vareille, Lalèque et Cardonnet : 10 ; Intentions de prières, Canaguiet-Bouvier : 20 ; Madame Cambon, pour les missions : 5 ; pour les vocations : 5 ; *Le Vigan* : Chanoine Domergue : 5 ; En reconnaissance à N.-D. du Suc pour une grâce obtenue, anonyme : 50 ; Recommandation d'un malade et année scolaire : 5 ; Recommandation du soldat Yves Soustelles : 5 ; Demande réussite à 2 examens de deux jeunes filles, anonyme : 5.

POUR LA RESTAURATION DU MAITRE-AUTEL

Aniane : Mme Pourcel : 2 ; Mme M.-Jane Gay : 2 ; Mme Jeanjean : 2,5 ; Mme Jean Daudé, en reconnaissance : 5 ; Mme Albigès, en reconnaissance : 10 ; Mme Laval, mère, pour protection : 5 ; Mme Augusta Maury : 3 ; Mme Salles-Brunel, en reconnaissance et pour protection : 10 ; Mme Parisot-Azéma : 10 ; Anonyme pour protection fils et petit-fils : 5 ; Mme Geneviève Feuillade, en reconnaissance : 10 ; Mme Villa-Trinquier : pour protection, 5 ; Mme Jaoul : 2 ; Mme Alla : 2 ; Intention particulière : 2 ; Protection et guérison : 5 ; Mme Charles Durand : 5 ; Mme Carayon : 5 ; Pour protection d'André Carayon : 5 ; *Cazilhac* : Vidal M., 10 ; Anonyme : 10 ; Bras : 4 ; Anonyme : 5 ; *Madières* : Louis Jourdan : 10 ; *Montpeyroux* : Mme Etienne Vidal : 6 ; *Molières-Cavaillhac* : Anonyme : 10 ; *Rogues* : Anonyme, 50 ; *St-Bauzille-de-P.* : Chanton : 5 ; *St-Guilhem* : Mlle Peyrière : 5 ; *St-Martin-de-Londres* : Mme Cambon : 8 ; *Le Vigan* : Valette : 5 ; Castagnier : 10 ; Ferrier-Antérieu : 6 ; *Montpellier* : O Notre-Dame du Suc, vous m'avez bien exaucée. Grand Merci ! D.L. : 10 ; *Nice* : En souvenir de nos défunts, deux anciennes Gangeoises : Luechetti-Cavalier : 20.

Enfants voués

Ont été voués à Notre-Dame du Suc et font partie — à perpétuité — de la Confrérie du Cœur Immaculé de Marie, érigée en la basilique du Suc : (du 1^{er} Mars au 15 Juin 1963) :

Alès : Alain et Michel Barthe : 10 ; *Aniane* : Myriam et Henri Aliat : 5 ; *Avignon* : Murielle et Yannick Cassacoli : 8 ; *Béziers* : Denis et Vincent Bras : 10 ; *Bois-Colombes* : Dominique Scheineder : 2 ; *Bédarieux* : Michel Eradès : 2 ; *Bez* : Michel Gibert : 5 ; *Bougie* : Laurent Vassas : 5 ; *Cavaillon* : Jean-Luc Capovilla : 5 ; *Calvisson* : Isabelle Fontanieu : 3 ; *Cuxac-d'Aude* : Caroline Fancher : 2 ; *Causse-de-la-Selle* : Jean-Jacques Cammal et Lionel Vareille : 2 ; Serge Poujol, Pascal et Laurence Dusfour : 10 ; *La Ciota* : Muriel Chevalaz : 6 ; *Le Croz* : Christiane Pradel : 3 ; *Cornus* : Josiane Marcovelle et Erick Ollier : 7 ; *Cazilhac* : Thierry François : 5 ; *Ganges* : Fabienne Sildou : 6 ; Catherine Azéma : 10 ; Pascal et Isabelle Lavesque : 10 ; Bernard et Bruno Langlois : 5 ; Joële, Michel et Annick Guiraud, Domi-

nique Randon : 10 ; Jean-Luc Molières : 5 ; *Les Matelles* : Véronique Lachaud : 5 ; Olivier Vincent : 3 ; *Montaud* : Marie-Françoise Clément : 10 ; *Maillane* : Jean-Louis Rayol : 2 ; *Macot (Savoie)* : Joël Durand : 10 ; *Madières* : Erick Santou : 3 ; *Malakoff* : Franck Genson : 1 ; *Meaux* : Jean-Baptiste Veolin : 3 ; *Lyon* : Françoise Barnier : 5 ; Thierry Combes : 3 ; Alain Valloir : 5 ; *Montpellier* : Véronique Pouget : 10 ; Florence Olivier : 2 ; Marie-Claude Toski : 8 ; Elisabeth, Catherine et Thierry Réfrégiers ; Luc et Christophe Ramadier : 3 ; Claire Rabou : 5 ; Sylvie Dupy : 5 ; Sylvie Rodier : 5 ; Isabelle Franc : 5 ; Andrée et Pierre Pujol ; *Montoulieu* : Annie et Denis Chaffiol : 20 ; Jean-Marc Boutin : 3 ; *Narbonne* : Anne Ferval : 10 ; *Paris* : Philippe Caylar : 10 ; *La Roque* : Christine et Guy Saint-Pierre : 3 ; David Décoret ; Nadine Caylar ; *Rodez* : Anne-Marie et Philippe Lauriol : 4 ; *Strasbourg* : Fabienne Montet ; *St-André-de-Buèges* : Sabine Puech : 5 ; *St-Jean-de-Buèges* : Danièle Langlois : 10 ; *St-Jean-de-Cuculles* : Bernard Vacquier : 10 ; *St-Jean-de-Fos* : François et Jean Luc Dupin : 4 ; Line Pioch ; *St-Gély-du-Fesc* : Florence Lancel : 2 ; Jacques, François, Bernard, Véronique Peridier : 5 ; *St-Guilhem* : Bernard Desfour : 5 ; *St-Martial* : Françoise Bonnet : 10 ; *St-Bauzille-de-Putois* : Jean-François Gay : 5 ; Maguelone Marie Mazet : 5 ; *Sumène* : Bernard Bonnafous : 3 ; Régis, Patrice et Dominique Monna : 3 ; Marie-Thérèse, Patrice, Martine, Colette, Arlette, Myriam et Michèle Itier, Anne Gailhard : 4 ; Béatrice et Stéphane Teulade : 14 ; Christian Crézégut : 2 ; Christian Doulcier : 3 ; Bernard et Alain Aubanel : 10 ; Hugues Bresson : 5 ; Antoine Gymenot : 3 ; Pascale Bresson : 4 ; *Tarascon* : Christiane, Renée, Marie-Hélène Romain : 3 ; *Viols-le-Fort* : Louis-Marie Serane : 5 ; Gérard Challier : 5 ; *Le Vigan* : Thierry Huc : 6 ; Jean-Luc Fabre : 2 ; *Valergues* : Daniel et Françoise Boyer : 5 ; *Valflaunès* : Jean-Pierre Andrieu : 5 ;

(Enfants voués du 15 Juin au 15 Septembre 1963) :

Arre : Florence Soulat : 5 ; Jean-Paul Luce ; Catherine Bourrier et Josiane Granier : 5 ; *Béziers* : Farid Moussouni : 2 ; *Cazilhac* : Thierry Cambon : 5 ; Claudine Fesquet : 5 ; Jean-Louis, André, Anne-Marie, Patrick, Corine, Brigitte, William et Jean-Marc Pradel : 5 ; Marie-Claude et Jean-Marc Ginestier : 10 ; Chatenay-Malabry (*Seine-et-Oise*) : Philippe Zimmermann : 10 ; *Ganges* : Myriam Combet : 10 ; *La Roque* : Anne Février : 3 ; *La Bastide* : Olivier Laporte : 2 ; *Mas de Londres* : Jacques Belloc : 5 ; *Montpellier* : Maryline Galzi : 5 ; *Nîmes* : Jean-René Metge : 5 ; Brun et Rémy Barre : 3 ; Gilles, Baptiste et Bernard Deschamps : 5 ; *Roanne (Loire)* : Pascal Dansette ; Sète : Marie-Christine et Jean Coll, Marie-Madeleine Coll : 5 ; *Sumène* : Jean-Noël Dugas : 3 ; *St-Bauzille-de-Putois* : André Allègre : 4 ; Béatrice Bonnet : 5 ; *St-Martin-de-Londres* : Bernard Vallette ; Claire Gély ; Hélène Rivière ; Vincent Ayrat ; Christine Arnaud ; Frédéric Paul ; Patrick Villaret ; Marie-Gabrielle Truchet : 10 ; *St-Laurent-le-Minier* : Xavier Barral : 10 ; *Le Vigan* : Jacques Dumas : 5 ; Rémy, Muriel et Anne-Marie Delenne : 4 ; Philippe Barre et Thierry Pagès : 3.

Que Notre-Dame du Suc protège ces enfants qui lui sont consacrés et qu'elle les fasse croître en santé, en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes !

Imprimatur : Montepessulano, die 30 septembris 1963.

François Poursines, V. G.

4° Indulgence de la Portioncule qui peut être gagnée *toties quoties* à chaque visite faite à la Basilique N.-D. du Suc, le 2 août ou le dimanche suivant, à condition de réciter à chaque visite six *Pater, Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife. (Indulgence accordée pour sept ans par la Sacrée Pénitencerie Apostolique, le 17 décembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul.)

b) INDULGENCES PARTIELLES :

Une indulgence de 100 jours est accordée *toties quoties* à tout fidèle qui récitera, devant la Vierge Couronnée N.-D. du Suc : 3 *Ave* et 3 fois l'invocation « Notre-Dame du Suc, priez pour nous » aux intentions du Souverain Pontife et pour la liberté de l'Eglise (Mgr Jean Duperray, évêque de Montpellier, 14 novembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul).

PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX PRÊTRES PÈLERINS

I. — MESSE VOTIVE DE LA T.-S. VIERGE :

En vertu d'un Indult de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 11 décembre 1953, et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, tout prêtre, en pèlerinage à N.-D. du Suc peut célébrer dans la Basilique, la messe votive de la T.-S. Vierge, conforme au temps liturgique et en se référant aux rubriques générales. Sont exceptés : les jours de fêtes de 1^{re} ou 2^e classe, les dimanches, les fêtes, les octaves ou vigiles privilégiées, les vigiles, fêtes ou octaves d'une fête particulière de la Sainte Vierge et tous les jours de Carême (Indult n° 92-953, valable pour cinq ans).

II. — POUVOIR D'ENTENDRE LES CONFESSIONS :

Par ordonnance de Monseigneur Jean Duperray, évêque de Montpellier et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, Monseigneur l'Evêque accorde aux prêtres pèlerins les pouvoirs d'entendre les confessions de tous les pèlerins sur le territoire de N.-D. du Suc avec les mêmes facultés dont ils jouissent dans leur diocèse. Tout prêtre qui désirera user de ce pouvoir devra en avertir M. le Chapelain et inscrire son nom et son adresse sur le registre qui lui sera présenté à cet effet.

Par ailleurs, M. le Chapelain pourra demander aux prêtres présents la contribution de leur ministère, soit pour les cérémonies, soit pour la distribution de la Sainte Communion, soit pour l'administration du sacrement de Pénitence les jours de grande affluence et suivant les besoins du pèlerinage. (Ordonnance de Mgr Jean Duperray, év. de Montpellier, 8 décembre 1953.)

**QUELQUES AVIS
CONCERNANT LA BASILIQUE ET LE PÈLERINAGE**

I. — La Confrérie N.-D. du Suc, affiliée à l'Archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pêcheurs, érigée en la Basilique N.-D. des Victoires à Paris, sous le n° 5.753 en date du 19 janvier 1846, jouit de tous les privilèges et indulgences attachés à cette Archiconfrérie. On peut se faire inscrire par correspondance. Droit d'inscription et de bulletin d'affiliation 0 F. 25.

Les enfants voués font partie de l'Archiconfrérie.

II. — La Basilique possède une chapelle de N.-D. du Suffrage où sont recommandés les défunts. Un pèlerinage spécial, fixé au 3^e samedi d'octobre, est réservé à la prière pour les Morts.

III. — L'Écho de N.-D. du Suc, bulletin trimestriel, est le trait d'union de tous les amis et pèlerins de Notre-Dame du Suc. Il donne des nouvelles du Sanctuaire et du Pèlerinage (abonnement annuel : 2 F.

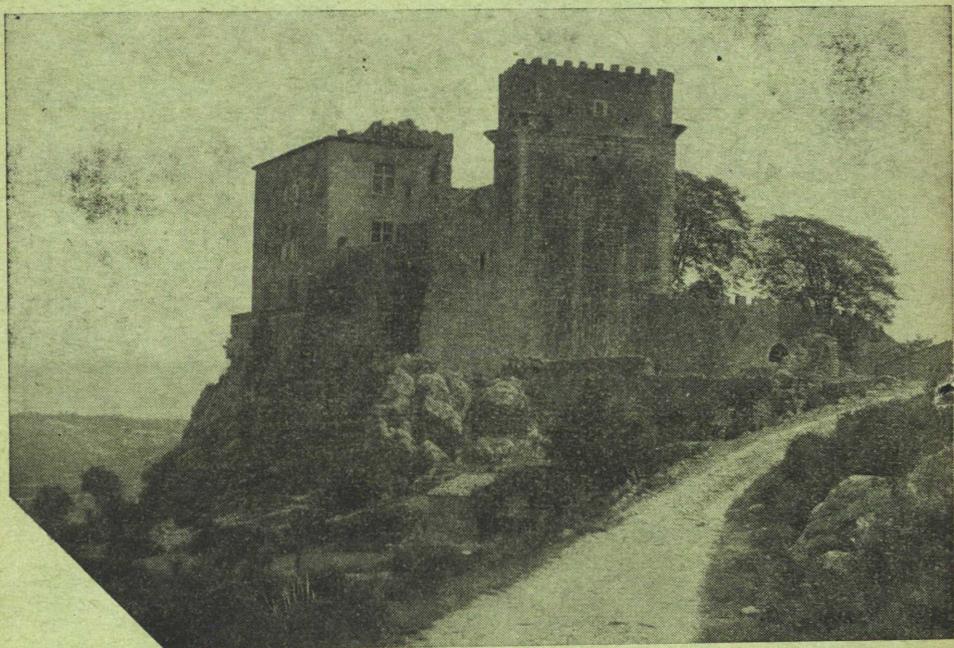
IV. — M. le Chapelain étant chargé d'un double service paroissial, prière de l'avertir, au moins dix jours à l'avance, pour l'organisation de journées ou pèlerinages. Il est toujours prudent de passer au presbytère de Brissac pour demander la clef de la Basilique en dehors des jours de pèlerinage, surtout si quelque prêtre veut y célébrer la sainte Messe.

V. — Les dépenses d'aménagement et d'embellissement étant considérables, prière de réserver vos achats de cierges, objets de piété, souvenirs... pour le Magasin de la Basilique qui est le seul à vendre au profit du pèlerinage... Merci !

VI. — Adressez toute correspondance concernant le pèlerinage à M. le chanoine Noël Bascoul, à Brissac (Hérault). — Pour les envois de fonds, utilisez de préférence le C.C.P. Noël Bascoul à Brissac, N° 191-14 Montpellier, en indiquant sur le talon l'affectation désirée (Messe, offrande, Confrérie, Echo, etc...).

LE CHATEAU DE BRISSAC,

ILLUSTRE TÉMOIN DU PASSÉ,



... NOUS RAPPELLE LE SOUVENIR DES
GÉNÉRATIONS QUI NOUS ONT PRÉCÉDÉES DE-
PUIS DES SIÈCLES ET LE DEVOIR QUE NOUS
AVONS DE PRIER POUR LES MORTS.

IMPRIMERIE DE LA CHARITÉ - MONTPELLIER

Le gérant : E. Eschbach — Dépôt légal 1963, 3^e trimestre, N° 497